

Conseil de parents
Séance du 29 mars 2018 – Mairie du 13^e
Compte-rendu

Projets pédagogiques et fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance

- **Projet de partenariat avec le conservatoire Maurice Ravel**

Présentation du projet par un parent élu :

- Projet porté en 2017 par un parent élu.
- Une réunion a été menée le 8 mars 2018 avec des parents élus et responsables d'établissements intéressés par le projet à la Mairie du 13^e (cf *compte-rendu*). 4 établissements sont volontaires pour être pilotes : crèche collective Ricaut, crèche collective Campo Formio, multi-accueil Gustave Geffroy et jardin maternel André Masson.

Quelles sont les mesures de sécurité et de vaccination qui doivent s'appliquer pour l'accueil de personnes extérieures ?

Établir une convention entre le conservatoire et les établissements participants, dans laquelle il sera précisé que les vaccins obligatoires des professionnels du conservatoire et des élèves doivent être à jour.

Retour d'expériences dans d'autres arrondissements :

Marlène Martin, référente familles à la CASPE, peut intervenir pour transmettre des expériences similaires menées dans d'autres arrondissements : 11^{ème} et 19^{ème} notamment.

Réponse de la part du conservatoire :

Un mail a été envoyé le 21 mars 2018 à la direction du conservatoire Maurice Ravel. Suite à la relance de Mme Johanne Kouassi, le directeur du conservatoire a indiqué que ce partenariat ne pourra être conclu cette année, en raison de nombreux projets en cours à mettre en œuvre. Les parents élus peuvent solliciter de nouveau le conservatoire l'an prochain (*éléments ajoutés a posteriori à la demande des présidents de secteurs*).

- **Pédagogie active, Montessori et motricité libre**

Quelles visions pédagogiques dans les structures Petite Enfance ?

Chaque établissement construit sa propre pédagogie, en s'appuyant sur les grands penseurs comme Maria Montessori, mais aussi des chercheurs et psychologues. Les établissements municipaux s'appuient également sur le référentiel des pratiques de la Ville de Paris.

La pédagogie active et la motricité libre sont mises en place dans chaque établissement. Les professionnels s'appuient sur les besoins de l'enfant, leurs observations, pour mettre en place leur pédagogie.

Des formations et échanges pour les professionnels

Les professionnels bénéficient de temps d'échanges pour analyser leurs pratiques et échanger sur leurs expériences, au sein de l'établissement, mais aussi en dehors :

- Réunion de réseaux : marionnettes, kamishibai...
- Réunions d'équipe avec la présence ponctuellement de l'équipe élargie : médecin, psychologue, psychomotricien.
- Formations et séminaires.
- Journées pédagogiques.

Retour d'expérience de la crèche Oudiné

Travail en partenariat avec d'autres établissements petite enfance et l'Institut Européen pour le Développement des Potentialités de tous les Enfants (IEDPE) sur la communication des bébés et l'empathie dont peuvent faire preuve les jeunes enfants.

Ressource : Guide pratique sur la motricité libre accessible sur internet : <https://www.api-site.paris.fr>

- **Questions diverses relatives aux projets pédagogiques**

- **Quel niveau de compétences et de formation des remplaçant(e)s, amené(e)s à mettre en place ces projets pédagogiques ?**

Les remplaçants ont le même niveau de formation que le personnel fixe. Les professionnels du pôle de remplacement sont volontaires et sont sélectionnés en fonction de leur capacité d'adaptation.

- **Petite enfance et nature : comment intégrer la nature et l'approche environnementale dans la structure ?**

Les enfants profitent des jardins des établissements petite enfance. Certaines structures ont mis en place des jardins pédagogiques.

Le projet lauréat au budget participatif « Plus de nature en Ville » permet, entre autres, aux établissements petite enfance qui le souhaitent de bénéficier de matériel pour mettre en place des jardins pédagogiques.

(cf. https://budgetparticipatif.paris.fr/bp/jsp/site/Portal.jsp?document_id=2855&portlet_id=158)

- **Question sur l'approche pédagogique par les animaux :**

Il est important en amont et en parallèle de faire entrer les animaux dans le cadre familial pour assurer un apprentissage doux. Invitation à découvrir la ferme pédagogique au parc Kellerman.

- **Comment faire pour qu'il y ait dans tous les établissements de la communication envers les familles sur ces sujets pédagogiques ?**

Les parents élus ont ce rôle de facilitateur de communication. Il est possible d'organiser des cafés parents pour approfondir ces sujets. Importance de prioriser/cibler les sujets à l'ordre du jour.

- **Projet de partenariat entre les établissements Petite Enfance et les associations du 13^e pour récolter des vêtements, articles de puériculture, jouets et livres**

Retour sur le dispositif Restos Bébés du cœur

Chaque année, cette opération est organisée fin novembre/début décembre, en partenariat avec la Ville de Paris, les Restos du cœur et Sodexo, dans le but de récolter des produits d'hygiène, des vêtements et des produits divers auprès des établissements municipaux de la petite enfance et des Mairies d'arrondissement.

En 2016, cette opération a eu lieu dans : 377 établissements d'accueil de la petite enfance, 20 mairies d'arrondissement, 45 centres de PMI et 50 établissements associatifs. Cela a permis de récolter : dans les établissements petite enfance, 487 sacs de 100L de dons ; dans les Mairies d'arrondissement, 286 sacs de 100L de dons.

Retour d'expériences concernant les projets pouvant être menés par les parents élus :

- Les parents élus peuvent se mobiliser pour faciliter la communication auprès des autres parents sur l'opération Restos Bébés du cœur. Ils peuvent s'organiser pour rassembler les dons et les porter en mairie.

- Une collecte de vêtements et de matériel de puériculture a été organisée par un conseil de parents au bénéfice de l'hôpital des enfants de Margency (95). Cet hôpital prend en charge pour de longues durées des enfants gravement malades, originaires de départements et collectivités d'Outre-mer.

Il est difficile de mener des campagnes de dons collectives, car se pose la question de la logistique : stockage et acheminement des dons. En revanche, Mme Kouassi peut transmettre aux parents élus des coordonnées d'associations qui font de la récolte de dons, pour que les parents puissent s'ils le souhaitent déposer des dons.

- **Études sociologiques en cours dans le 13^e**

- **Présentation de l'étude sur la parentalité de Marta Dominguez Folgueras, sociologue**

Marta Dominguez Folgueras, sociologue, mène une étude sur la parentalité. La méthode : des entretiens anonymes de parents d'enfants de 0 à 3 ans d'une durée de 1 h à 2 h selon les échanges. Pour la contacter et participer : marta.dominguezfollgueras@sciencespo.fr Elle est disponible et flexible pour fixer les entretiens avec les parents volontaires à l'extérieur des établissements.

- **Étude menée par des étudiants de Sciences Po et de l'école 42, en partenariat avec la Ville de Paris, sur le rapport des parents à l'espace public**

Un questionnaire est en cours d'élaboration par les étudiants et sera soumis à validation à la Direction des Familles et de la Petite Enfance. Les parents seront sollicités pour être interviewés dans le cadre de cette étude.

- **Conférences**

- Samedi 7 avril, une conférence sur les écrans dans le cadre de l'après-midi des tous petits est organisée.
- D'autres conférences seront proposées par la Mairie, mais il ne sera pas toujours possible de proposer des ateliers en parallèle pour les enfants. Thèmes de conférence demandés par les parents élus : éducation bienveillante, comment sensibiliser nos enfants aux risques d'enlèvement/disparition, alimentation bio, ... La Mairie souhaiterait connaître les horaires/jours où les parents pourraient se libérer plus facilement pour assister à ces conférences.
- Le rôle des parents élus est aussi de faire connaître ces événements aux parents du 13^{ème}.
- Piste d'amélioration : diffuser les dates plus en amont.

- **Alimentation**

- **Pourquoi donner à partir de l'âge de 12 mois de l'eau du robinet ?**

Il y a environ 2 ans quelques établissements Petite Enfance de la ville de Paris ont été pilotes pour accueillir des jeunes effectuant leur service civique sur le sujet de l'eau de Paris, parmi lesquels la crèche Pointe d'Ivry. En janvier 2018, la campagne officielle « Paris je boirai toujours de ton eau » a débuté dans les crèches et va s'étendre à tous les EAPE. Le but de cette campagne est de faire la promotion de l'eau du robinet auprès des familles et de limiter ainsi les déchets plastiques.

Dans les crèches, la qualité de l'eau est contrôlée tous les ans. Les enfants de plus de 1 an (chez les moyens) boivent l'eau du robinet. La DFPE, pour renforcer la sécurité à un niveau maximal, a décidé d'utiliser l'eau en bouteille pour les enfants de moins d'un an et pour la préparation des biberons.

- **Pourquoi donner du lait 2^e âge pour la section des moyens et des grands au lieu du lait de croissance ?**

Le lait 2^{ème} âge et le lait de croissance font partie des laits de suite. Ils ont des apports sensiblement équivalents. Ils sont à privilégier au lait de vache, car :

- Apportent du fer (25 fois plus que le lait de vache). La carence en fer est la plus fréquente des carences chez le jeune enfant de moins de 3 ans dans les pays industrialisés qui peut être responsable d'une moindre résistance aux infections.
- La quantité en protéines est plus adaptée. Un excès de protéines peut entraîner une surcharge rénale.
- La croissance d'un enfant de moins de 3 ans exige un apport en lipides et acides gras essentiels au développement cérébral.
- Apportent moins de sels minéraux (deux fois moins de sel que le lait de vache).
- Enrichis en vitamines D.
- Concernant le lait 2^{ème} âge, la législation est plus rigoureuse et précise que pour le lait de croissance, qui reste plus cher.

➤ **Possibilité de rencontrer la diététicienne** : faire remonter en amont les questions.

➤ **Nouveauté pour les goûters**

Dorénavant, les goûters sont livrés par Sodexo dans un objectif d'uniformisation et d'équilibre diététique au profit de plus de laitages et de préparation maison, comme c'est le cas pour les repas.

Procédure en cas de maladie ou d'incident

➤ **En cas d'absence du/de la responsable et de son adjoint.e, quelle procédure pour prévenir les parents si l'enfant est malade ou d'un incident ?**

Continuité de direction assurée pour chaque établissement en cas d'absence du responsable (jumelage). Les professionnels sont informés et assurent le relai. Ce dispositif de relai est organisé de manière très sécurisée.

➤ **En cas de maladie contagieuse, quelle procédure dans les crèches ?**

Le bureau de la PMI est représenté dans chaque établissement petite enfance par un médecin. Un document établi par le Haut Conseil de la Santé Publique informe des conduites à tenir. Les médecins et responsables d'établissements s'y réfèrent.

L'éviction n'engendre pas toujours une déduction de paiement du mode d'accueil.

Sécurité : comment sensibiliser les parents à l'importance de fermer les portes extérieures ?

Cela engage la responsabilité de chacun. Les parents doivent être prudents et attentifs. En plus des affichages, des SMS sont envoyés par le directeur de la DFPE aux familles.

Grèves et journées pédagogiques

- **A combien est fixé le nombre maximal de journées pédagogiques dans le règlement des crèches du 13^e ?**

Il y a 3 journées pédagogiques par an et une journée de fermeture supplémentaire tous les 3 ans en raison de l'animation par le Bureau de Prévention des Risques Professionnels d'une formation et sensibilisation à la prévention des risques musculo-squelettiques ayant un impact positif sur le taux de présence des équipes.

L'ordre du jour et une synthèse de chaque journée pédagogique sont affichés dans les établissements.

- **Grèves : informer les parents 48 heures à l'avance d'une fermeture partielle ou totale**

Les responsables reçoivent un message du service RH de la DFPE leur demandant d'afficher une information aux parents mentionnant le jour de la grève (en précisant s'il s'agit d'un mouvement social national ou non). En fonction du nombre de grévistes et du ratio d'encadrement, les responsables précisent, par voie d'affichage, si la fermeture est complète ou partielle.

Les professionnels se déclarent grévistes 48 heures avant le jour de grève à leur prise de fonction qui s'échelonne entre 7h30 et 10h. Certaines professionnelles ne prennent leur service qu'à 10 h ; c'est donc à partir de 10 h que les responsables peuvent organiser le fonctionnement des établissements en connaissance de cause.

A noter que le fonctionnement des structures peut aussi être impacté par les grèves des transports, dans les écoles, etc. empêchant les professionnelles de se rendre sur leur lieu de travail.

Nouvelle organisation du regroupement

➤ **Validité des nouvelles modalités d'accueil en période de regroupement :**

Cette nouvelle organisation a été votée au Conseil de Paris. Une crèche relais sur le 13^e reste ouverte du 6 au 17 août pour répondre aux besoins impérieux des familles. Les parents sont invités à renseigner une fiche navette avant le 6 avril. Une commission se réunira mi-avril et apportera une réponse début mai.

Les demandes d'accueil en cas d'urgence sont considérées tout au long de l'année.

➤ **Avez-vous reçu des demandes pour la période de fermeture du 6 au 17 août ?**

Le 29 mars, une dizaine de demandes a été recensée pour la crèche relais sur le 13^{ème}, dont 4 demandes finalisées par écrit.

➤ **Les jours de réouverture, quels horaires ?**

La réouverture le 20 août dans les crèches de regroupement aura lieu à 7h30. Pour la rentrée du 3 septembre, ce sera a priori à 9h30.

Les parents élus souhaitent sensibiliser les parents à l'importance de maintenir leurs réservations lors des périodes de regroupement pour ne pas entraîner une surreprésentation du personnel et un gâchis alimentaire.

Fonctionnement du conseil de parents

Pour éviter la récurrence de sujets, l'ordre du jour sera transmis avec d'éventuels liens vers des synthèses.

Pour les sujets récurrents n'ayant pas de synthèse, les parents élus peuvent faire un recueil de questions et réponses types, régulièrement abordées, en faisant référence aux comptes rendus officiels des conseils de parents précédents. Cela devra être validé par la Mairie du 13^{ème} et la CASPE, et pourra être ensuite diffusé sur le site de la Mairie du 13^{ème}.

Intervention de M. Jérôme Coumet, Maire du 13^{ème}

Un questionnaire, à destination des familles du 13^{ème} dont un enfant fréquente un établissement petite enfance, est en cours d'élaboration.
